

Sciences Appliquées



LICENCE PROFESSIONNELLE

Maintenance Industrielle en Génie Électrique

CODE RNCP : 30088 - Nombre de places disponibles : 36

LES DÉBOUCHÉS

- Responsable de service maintenance
- Cadre technique, maintenance et travaux neufs
- Concours de la fonction publique
- Technicien de bureau d'études
- Automaticien
- Technicien d'essais et de mise en service
- Assistant chef de projet



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La Licence professionnalisée « Maintenance Industrielle en Génie Électrique » permet aux titulaires d'un Bac +2 de professionnaliser leurs études dans le domaine de la maintenance des systèmes du génie électrique. Elle est destinée aux étudiants désirant terminer leurs études à Bac +3 pour intégrer une entreprise.

Le titulaire d'une licence « Maintenance Industrielle en Génie Électrique » est chargé de la gestion de la maintenance technique dans les entreprises. Des compétences complémentaires pluridisciplinaires (électromécanique, régulation, informatique industrielle, réseau électrique) lui permettent d'appréhender la plupart des processus industriels pour ensuite définir une stratégie de maintenance adaptée.

LES COMPÉTENCES ACQUISES

- Développer une stratégie de maintenance
 - Appliquer les lois statistiques de maintenance ; Mettre en place une maintenance ; Appliquer une stratégie de recherche de panne ; Choisir et utiliser les outils adaptés à la maintenance ; Identifier une panne et ses causes
- Dimensionner une installation électrique
 - Concevoir une partie d'une installation électrique basse tension ; Rédiger un rapport ; Identifier les caractéristiques des charges connectées au réseau électrique ; Mesurer, analyser et commenter les signaux électriques ; Estimer les grandeurs électriques relatives à un réseau électrique
- Appréhender un processus industriel en lien avec les automatismes
 - Identifier les différents éléments permettant de modéliser le process de régulation ; À l'aide d'essais et mesures adaptés, évaluer quantitativement les différents éléments permettant de piloter le système ; Modifier ou élaborer la commande d'un système et vérifier son comportement



CONDITIONS D'ACCÈS

- BTS / BUT dans les domaines techniques (électrotechnique, génie électrique, maintenance, contrôle industriel et régulation automatique, Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques, mesures physiques ...)
- Licence 2 Sciences et Technologie
- Diplômé de niveau III de formations françaises ou européennes *

* Sous réserve d'acceptation du dossier

FORMATION CONTINUE

La licence est accessible aux salariés ou demandeurs d'emploi.

Contact : Tél. 03 21 64 96 11

fcu-fare-bethune@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer la licence professionnelle via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour la valider via la Validation des Acquis de l'expérience (VAE) ou encore le parcours mixte.

Contact : Tél. 03 21 60 60 59

fcu-pac@univ-artois.fr



LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- La formation est accessible soit en formation classique, soit en alternance. Cette dernière, qui alterne périodes en entreprise et à l'université, permet de faciliter l'insertion professionnelle et apporte une rémunération à l'étudiant.
- Les étudiants sont peu nombreux (moins de 25 par promotion)
- Les travaux pratiques se font en petits groupes
- Les enseignements sont validés par contrôle continu
- En cas d'échec, l'étudiant peut passer un examen de rattrapage
- L'enseignement est dispensé par des enseignants et des salariés d'entreprises
- Un projet encadré sur 100h et un stage permettent de progressivement aborder la vie active
- Un projet encadré sur 100h et un stage permettent de progressivement aborder la vie active
- Les diplômés sont très recherchés par les entreprises régionales

LE RYTHME DE LA FORMATION

La formation démarre début septembre. Elle alterne périodes en entreprise / dans l'établissement sur un rythme de 2 semaines environs. Lors des périodes en entreprise, les étudiants non alternants travaillent sur leur projet encadré. À partir de mi-mars, les non alternants sont en stage, les alternants en entreprise à plein temps.

Les contrats de professionnalisation et d'apprentissage sont des contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée qui permettent d'effectuer la formation alternativement en entreprise et à l'université. Le contrat de professionnalisation offre une rémunération allant de 55% à 100% du SMIC, selon l'âge et niveau de formation du candidat.

Le contrat d'apprentissage offre une rémunération allant de 27% à 100% du SMIC, selon l'âge et l'année d'exécution du contrat. Les contrats en alternance vous donnent donc l'opportunité de vous former et d'acquérir simultanément une solide expérience qui facilitera votre insertion professionnelle.

CONTENU DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (en 1 an)

SEMESTRE 5	SEMESTRE 6
<p>Socle de base</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Mécanique Application des outils de la mécanique aux machines électriques▪ Élaboration du projet professionnel▪ Anglais▪ Mathématiques Prise en main des outils mathématiques dédiés au Génie Électrique▪ Économie et droit et du travail <p>Spécialisation</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Maintenance industrielle Définir les règles de maintenance d'un process industriel▪ Informatique industrielle Pilotage d'automatismes industriels▪ Réseaux électriques Dimensionnement et maintenance des réseaux électriques industriels▪ Systèmes asservis Régler un système de régulation	<p>Spécialisation</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Outil informatique, informatique industrielle Langage structuré et supervision Appréhender les règles simples de programmation et les appliquer à la surveillance de process▪ Systèmes électromécaniques Études et choix des machines électromécaniques adaptées à un process▪ Maintenance Industrielle Élaborer une stratégie de maintenance de systèmes industriels▪ Sport (bonus)▪ Projet tutoré de 4 semaines▪ Stage de 12 semaines minimum

CONTACT

Jean NINET

Responsable de la formation MIGE

Tél. 03 21 63 72 02

jean.ninet@univ-artois.fr - www.fsa-ge.fr - www.facebook.com/fsagefr



Si vous rencontrez un problème d'accessibilité (numérique ou du cadre bâti), vous pouvez prévenir la Mission handicap afin que des dispositions soient prises en concertation avec les services concernés